Université Claude Bernard Lyon 1

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 279- GG/RD
bis

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD – LYON I,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale - M. Syrota (André) ;

vu la décision n°2007-003
portant création de l'unité de recherche U 820 et nommant Monsieur Gabriel BAVEREL directeur ;

D E C I D E N T

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de directeur de l'unité de recherche U 820 de Monsieur Gabriel BAVEREL à compter du 1er janvier 2009.

Article 2 : Madame Laurence DUBOURG est nommée directrice de l'unité U 820 à compter du 1er janvier 2009 pour une durée s'achevant au plus tard le 31 décembre 2010.

Article 3 : La décision N° 2009-266 est abrogée.

Fait à Paris, le 19 mai 2009

Le Président de l'Université
Claude Bernard – Lyon 1

P/Le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
G. ANNAT

Le Président- directeur général
de l'Inserm

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1